



2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

**QUE** le conseil de la Municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 9 novembre à 20 h, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située sur le chemin des Sept et sur le lot 5 439 387, Les Éboulements;

**QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM179-2026** consiste à déroger à certaines normes relatives au lotissement d'une rue existante afin de la rendre conforme au sens de la règlementation.

Cette demande de dérogation consiste à approuver trois éléments non-conformes au règlement de lotissement 276-24 de la Municipalité :

- Autoriser le lotissement d'une rue avec une emprise d'une largeur de 6 m plutôt que 15 mètres, tel que prescrit par l'article art. 4.3 du règlement de lotissement 276-24;
- Autoriser le lotissement d'un rayon de virée pour une rue qui a un diamètre de 14 mètres plutôt que 30 m, tel que prescrit par l'article 4.9 du règlement de lotissement 276-24;
- Rendre conforme à des fins de construction, un lot qui a une largeur de 35,25 mètres plutôt que 50 mètres, tel que prescrit par l'art. 5.2 (Superficie & dimensions minimales des terrains non-desservis) du règlement de lotissement 276-24.

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

### Procédure d'objection à la dérogation :

Toute personne intéressée peut soumettre ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit, sous forme de lettre ou de courriel, à la direction de la municipalité à l'adresse suivante : [direction@leseboulements.com](mailto:direction@leseboulements.com) au plus tard le 6 novembre 2026. Ces dernières seront lues lors de la séance du 9 novembre 2026.

Une copie du document explicatif de la dérogation mineure est disponible sur demande au bureau de la municipalité au 2335, route du Fleuve, Les Éboulements.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 23 OCTOBRE 2026

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jean-Sébastien Pilote, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité des Éboulement, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 23 OCTOBRE 2026

Jean-Sébastien Pilote  
Directeur général et greffier-trésorier